



DIAGNOSTIC DE SOL PAR L'ÉTUDE DES PLANTES BIO-INDICATRICES (2 JOURS)

OBJECTIFS

Cette formation permet de comprendre le principe des plantes bio-indicatrices et d'analyser l'état de son sol grâce aux plantes qui poussent spontanément sur un terrain.

PROGRAMME

Jeudi 11 octobre

Appréhender les bases de la botanique. Etudier les notions élémentaires d'écologie. Connaître la notion de biotope primaire et biotope secondaire, faire le lien entre le système naturel et les pratiques agricoles, la plante et le sol. Comprendre le fonctionnement des sols agricoles, les facteurs de qualité de la vie d'un sol. Optimiser les pratiques agricoles (fertilisation, travail du sol...). S'initier au diagnostic de sol.

Vendredi 12 octobre

Rappel des bases de la botanique et des notions élémentaires d'écologie nécessaires au diagnostic de sols par les plantes bio-indicatrices. Connaître les évolutions et classifications. Identification et reconnaissance d'espèces, relevé de terrain et cartographie d'espèces. Notion de phytosociologie, taxon, syntaxon, association végétale, biotope... Réalisation de diagnostics de sols à partir des relevés.



**Jeudi 11 et Vendredi 12
octobre 2018**



**à Auch, Montégut et
Lasseran (Gers - 32)**

Intervenant : Miguel NEAU,
botaniste et phytosociologue chez
PROMONATURE.

Responsable de formation : Charleyne BARTHOMEUF

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques en salle et mise en pratique sur des parcelles.

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Diagnostic de sol par l'étude des plantes bio-indicatrices.

DATES : Jeudi 11 et Vendredi 12 octobre 2018.

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA) :

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

Chef d'exploitation Cotisant(e) solidaire

Salarié(e) Porteur de projet

Autre, précisez

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de services de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site dans l'onglet "Formations".

Fait à Le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....

.....

.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 20 euros avant le 27 septembre** à l'adresse suivante :



ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers

1 rue Dupont de l'Eure

32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :

05 62 05 30 86 ou à contact@adear32.fr.



FORMATION PROFESSIONNELLE

N° d'activité de formation : 73320036332

DIAGNOSTIC DE SOL PAR L'ÉTUDE DES PLANTES BIO-INDICATRICES

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 14 heures.

Public : Agriculteur et porteurs de projet.

Pré-requis : Il est nécessaire d'avoir des bases en botanique pour suivre cette formation (biologie de base, identification des principales espèces végétales).

Lieu et horaires : 11 et 12 octobre de 9h30 à 12h30 à l'ADEAR 32 1 rue Dupont de l'Eure 32000 Auch et de 13h30 à 17h30 : 11/10 Chez Hugues Ancellin La bourdette, 32550 MONTEGUT ; 12/10 à la Ferme du Lorient Lorient, 32550 Lasséran.

Repas de midi : Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

Coût et prises en charge

Coût de la formation : nous consulter. La totalité du coût de la formation peut être pris en charge par VIVEA pour les personnes éligibles (agriculteurs et porteurs de projet).

Salariés : Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, une attestation d'éligibilité doit être demandée au "Point Accueil Installation" de la Chambre d'Agriculture de votre département. Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités : Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation.